

Avis n°22-61265

Référence de TED :

[2022/S 087-236705](#) - annonce diffusée le 04 mai 2022

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/22-61265/officiel>

Département(s) de publication : **76, 14, 27**

Annonce No **22-61265**

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE S, Numéro national d'identification : 89961480400024, Terre-plein de la Barre, CS 81413, 76067, Le havre Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 32 74 69 58, Courriel : haropaportlehavremarches@haropaport.com, Fax : (+33) 2 32 74 72 40, Code NUTS : FRD22

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.haropaport.com/fr/lehavre>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à

l'adresse : [https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2019487&orgAcronyme=d4t)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2019487&orgAcronyme=d4t](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2019487&orgAcronyme=d4t)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2019487&orgAcronyme=d4t)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2019487&orgAcronyme=d4t](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2019487&orgAcronyme=d4t)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Activités portuaires

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE HAROPA PORT | LE HAVRE

Numéro de référence : 22AJA02

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 66514110

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation a pour objet de fournir à HAROPA PORT | Le Havre les couvertures d'assurance suivantes : - Une assurance des véhicules de la flotte automobile de HAROPA PORT | Le Havre, - Une assurance bris de machine des véhicules et engins propriété ou loués par HAROPA PORT | Le Havre, - Une assurance des véhicules appartenant aux préposés de HAROPA PORT | Le Havre utilisés dans le cadre de leurs fonctions ou d'une mission.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 66514110

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRD22

Lieu principal d'exécution : Port du Havre

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation a pour objet de fournir à HAROPA PORT | Le Havre les couvertures d'assurance suivantes : - Une assurance des véhicules de la flotte automobile de HAROPA PORT | Le Havre, - Une assurance bris de machine des véhicules et engins propriété ou loués par HAROPA PORT | Le Havre, - Une assurance des véhicules appartenant aux préposés de HAROPA PORT | Le Havre utilisés dans le cadre de leurs fonctions ou d'une mission.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début : 16 juillet 2022 - Fin : 31 décembre 2023

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Marché d'une durée de DIX-SEPT (17) mois et SEIZE (16) jours à compter du 16 juillet 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, puis expressément reconductible annuellement pour une durée totale maximale de QUATRE (4) ans CINQ (5) mois et SEIZE (16) jours. Le titulaire n'a pas la possibilité de refuser la reconduction du marché.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Conditions de participation :- Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles, garanties techniques et garanties financières.- Situation juridique - références requises : Dans le cas d'une candidature présentée par un intermédiaire, ce dernier doit fournir les documents ci-dessous et notamment ceux exigés au titre des capacités économiques, financières et techniques tel que précisés ci-dessous, pour la ou les entreprise(s) représentée(s) et pour lui-même. Il est précisé que la forme de la candidature d'une entreprise d'assurance présentée par un intermédiaire est une candidature individuelle. Dans le cas d'un mandat donné à une entreprise ayant pour activité le dépôt de plis par voie dématérialisée pour le dépôt électronique, joindre l'acte d'habilitation du mandataire. Le Document Unique de Marché Européen (DUME) conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique ou les formulaires CERFA (Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses co-traitants : DC1 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : DC2) comportant les éléments ci-après et accompagnés des justificatifs correspondants :- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement, et notamment pour les intermédiaires, le mandat de l'intermédiaire d'assurance permettant de connaître l'étendue des pouvoirs du mandataire, - Si le candidat est en redressement judiciaire, la justification de l'habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public. Les candidats devront joindre de plus, selon le cas :- le mandat d'étude exclusif, - l'attestation ORIAS de l'intermédiaire, - l'attestation ACPR de l'assureur, - l'attestation d'assurance de l'intermédiaire, - l'attestation d'assurance de l'assureur, - les statuts de la société si l'assureur est une société d'assurance mutuelle. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les attestations, justifications, certificats de capacité, références et les divers documents demandés dans les conditions de participation, permettant aux candidats d'apporter la preuve qu'ils disposent de toutes les conditions requises. Conformément aux dispositions de l'article R.2142-3 du Code de la commande publique, les candidats sont informés que pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, ils peuvent demander à ce que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs opérateurs économiques (co-traitants, sous-traitants...). Il leur appartient dès lors de demander à l'appui de leur candidature que soient prises en compte les capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et de justifier ainsi du fait qu'ils en disposent pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié conformément à aux articles R.2143-11 et R.2143.12 du Code de la commande publique. En cas d'impossibilité pour les candidats de produire les documents cités ci-avant, ceux-ci pourront justifier de leur capacité financière et technique par tous moyens.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

30 mai 2022 - 17:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 31 mai 2022 - 14:15

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : L'ouverture des offres n'est pas publique.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Marché d'une durée de DIX-SEPT (17) mois et SEIZE (16) jours à compter du 16 juillet 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, puis expressément reconductible annuellement pour une durée totale maximale de QUATRE (4) ans CINQ (5) mois et SEIZE (16) jours.

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un seul opérateur économique (candidature individuelle d'un assureur avec ou sans intermédiaire), soit avec des opérateurs économiques réunis en groupement conjoint (coassurance).l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de coassurance, en application des dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-27 du Code de la commande publique :- le groupement doit avoir été constitué dès le stade de la candidature, et aucune modification ne peut intervenir dans la composition du groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, sous réserve des dispositions de l'article R.2142-26,- le candidat indique dans l'acte d'engagement le montant et la répartition des risques entre les co-assureurs. La candidature d'un assureur à un marché ne peut être présentée par plusieurs intermédiaires (courtier, agent général, mandataire d'assurance). De plus, un même intermédiaire ne peut présenter plus d'une candidature, ce dernier présente une candidature individuelle d'entreprise ou une candidature d'entreprise(s) dans le cadre de la coassurance. Par ailleurs, une entreprise d'assurance ne peut candidater individuellement en se présentant à la fois seule sans intermédiaire et à la fois en étant présentée par un intermédiaire. Cautionnement et garanties exigés : Il ne sera pas appliqué de retenue de garantie.modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :Les prestations faisant l'objet de la présente consultation seront rémunérées dans le cadre du budget de fonctionnement de haropa port | Le Havre et seront financées totalement par haropa port | Le Havre. Le(S) titulaire(s) a(ont) la possibilité de céder ou de nantir sa(leur) créance. L'exemplaire unique du marché est délivré, sur sa(leur) demande, au(x) titulaire(s) du marché.Le prix des prestations faisant l'objet du marché est un prix global et forfaitaire correspondant au montant de la prime globale annuelle. La prime d'assurance est réglée annuellement pour l'année à venir. Le prix est ferme.Le paiement de la prime n'est pas un versement d'arrhes. Il ne sera pas versé d'avance. Le mode de règlement est le virement bancaire à 30 jours à réception de la facture.la signature électronique n'est pas exigée.la présente consultation est proposée aux entreprises d'assurance (compagnie d'assurance ou société d'assurance mutuelle ou mutuelle d'assurance) travaillant avec ou sans intermédiaire. Dans le cadre de la présente consultation, chaque intermédiaire est tenu de proposer à haropa port | Le Havre une entreprise d'assurance ou plusieurs entreprises en cas de coassurance (en précisant le cas échéant l'apériteur) en vue de l'obtention d'un seul mandat d'étude exclusif, à l'exclusion des agents dont la compagnie prend 100% du risque. Afin d'obtenir ce mandat d'étude exclusif, le candidat devra fournir à haropa port | Le Havre un document émanant de l'entreprise d'assurance attestant d'une part de sa saisine préalable, et, d'autre part, de la volonté de l'entreprise d'assurance à vouloir présenter une offre avec cet intermédiaire.la transmission des demandes et la délivrance d'un mandat d'étude exclusif se feront par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur. Les modalités sont précisées dans le règlement de la consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr , Fax : (+33) 2 32 08 12 71, Adresse internet : <http://Rouen.tribunal-administratif.fr/Le-tribunal-administratif>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : -Référé pré contractuel : avant la signature du marché public,-Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE,-Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la décision attaquée,-Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,-Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, tél. : 0232081270, télécopieur : 0232081271, courriel : greffe.tarouen@juradm.fr, adresse internet : <http://Rouen.tribunal-administratif.fr/Le-tribunal-administratif>

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

29 avril 2022